

NOTICE DE SECURITE

CF Articles R111.19.17 et R 123.22 du code de la construction et de l'habitation. Notice jointe à toute demande de permis de construire pour un établissement recevant du public.

MAITRE D'OUVRAGE :

IMMALDI & CIA SAS
Représentée par : Mr FRAU
33 Rue des Vanesses 93420 Villepinte

MAITRE D'OEUVRE :

OBLIK Architectes
Représentée par : P.Miannay Architecte.
9 rue du Commerce – 59790 Ronchin Lille -
T 06 07 36 81 42

OBJET DU PERMIS DE CONSTRUIRE ET DE LA NOTICE

Nature du projet :

Démolition reconstruction d'un magasin ALDI Marché.

Adresse principale :

1440 Rue de la Lys, 59253 La Gorgue

Désignation du locataire/exploitant :

IMMALDI & CIA SAS
Représentée par : Mr FRAU
33 rue des Vanesses 93420 Villepinte

Organisme de contrôle et missions confiées s'il est déjà choisi :

Bureau VERITAS, Mr BERA

Personne à contacter pour obtenir des précisions sur mon projet ou solliciter des documents ou complémentaires :

OBLIK Architectes
Mme Pascaline MIANNAY
Coordonnées téléphoniques : 03.20.10.05.61
Adresse électronique : pmiannay@oblikarchitectes.fr

Descriptif des activités envisagées dans l'établissement recevant du public :

Activité commerciale

I - Descriptif synthétique du projet ou des travaux :

Les travaux consistent à la démolition d'un magasin Aldi, de la dépose du parking, pour laisser place à la reconstruction d'un magasin Aldi marché.

1.1 - Classement proposé à la commission à l'issue des travaux réalisés : (CCH R 123.18 à R123-21)

Type : M- Magasin- centre commerciaux

Effectif : 322 personnes maximum :

Effectif public : 953 x 1/3m² soit : 317 pers Aldi Marché

Effectif personnel : 5 pers ALDI

Catégorie : 3^{ème}

1.2 - Surface

Surface accessible au public : 953 m² pour le Aldi Marché

Surface plancher totale : 1407 m² pour le Aldi Marché

1.3 – Nombre de niveau :

rez de chaussée : commerce de détail

II - Construction (CO 1 à CO 60, PE 5 à PE 12)

- Conception et desserte (CO 1 à CO 5) (PE 7).

Voie (s) publique (s) desservant l'établissement :

Rue de la Lys D945

La voie est à double sens d'une largeur totale de +/- 9m.

Rés Chanoine Verstraete

La voie est à double sens et d'une largeur totale de +/- 5m

Façade à rue : Retrait de 36.53m de la rue de la Lys et 27.47m du Rés Chanoine Verstraete

Façade latérale accessible : 2 façades accessible depuis le parking

Porte principale : largeur : 1,80 m, porte automatique pour Aldi Marché

- Isolement par rapport aux tiers (CO 6 à CO 10) (PE 6).

Tiers contigus : sans objet (nombre, situation isolement)

Tiers vis à vis (inf. à 8m) : sans objet

Occupant unique : oui

Tiers superposés (s) : sans objet (nombre, situation, isolement).

Le projet s'insère dans le prolongement d'une zone commerciale.

Il y a dans tous les cas un retrait minimum de 3m par rapport aux limites séparatives.

- Résistance au feu des structures

Simple rez de chaussée : Oui

Structure visible : oui

Charpente bois industrialisée

Résistance au feu : SF 1/2H.

Les protections au feu des éléments de structure générale sont prévues lorsque nécessaire dans la réserve

A l'exception du Sas d'entrée, il n'y a pas de plénum.

- **Couvertures**

Les revêtements des bacs aciers respecteront les catégories minimales par type d'ambiance selon la norme NF P 34 301.

Les panneaux de laine de roche doivent bénéficier d'un AVIS TECHNIQUE et d'un CLASSEMENT de réaction au feu M0. 000

Des panneaux photovoltaïques seront implantés en toitures : les calculs de charges de la charpente sont conformes et prennent en compte la charge supplémentaire des panneaux.

Les installations du photovoltaïque respecteront l'instruction technique relative aux installations photovoltaïques préconisée par la Commission centrale de sécurité (avis du 07 février 2013 et du 05/11/2009). Ces installations respecteront les articles EL11 et EL 18 ainsi que le décret du 14 novembre 1988 du code du travail. L'installation sera bien conforme, en particulier aux articles DF ITE146 et M18. Par ailleurs, il n'y a pas de batterie pour les panneaux, uniquement des onduleurs.

- **Façades**

Classement au Feu :

§ M1 pour la qualité FR en toutes épaisseurs

§ M3 pour la qualité standard en toutes épaisseurs

Les panneaux de laine de roche doivent bénéficier d'un AVIS TECHNIQUE et d'un CLASSEMENT de réaction au feu M0.

- **Ossature** : Poteaux bois industriel

- **Murs** : Ossature bois et panneaux en béton cellulaire

- **Plancher** : Rez de chaussée : dallage béton et carrelage M4. Plancher mezzanine en dalle béton

- **Conduit et Gaines** : conduit traversant : sans objet, vide-ordures et monte-charge : sans objet

- **Distribution intérieure et compartimentage** (CO 23 à CO 26) (PE 29)

La partie accessible au public est un espace de libre-service avec au minimum 0,60m de largeur aux caisses, La distribution est classique entre rayonnages

Les degrés de résistance au feu seront les suivants (bâtiment isolé) :

1-Parois entre vente et L. administratifs sont CF 2 H (porte et éléments verriers CF 1H)

2-Parois entre réserves et locaux de surfaces de vente CF 2H (porte CF 1heure)

3-Paroi entre locaux sociaux et réserve CF2H

4- Parois entre local technique et Locaux sociaux CF 2H

5- Parois entre la réserve et le local poubelles CF2H (porte CF 1heure)

Les portes coulissantes CF entre les réserves et la surface de vente sont dotées d'un Détecteur Autonome Déclencheur.

Le degrés CF 2H des parois est assuré par un parpaing toute hauteur (sous bacs)

- **Espaces d'attente sécurisés ou solutions équivalentes, sauf cas d'exonération** : (GN 10, CO 34 §6, CO 57 à CO 60).

Sans objet

- **Locaux non accessibles au public, locaux à risques** (CO 27 à CO 29) (PE 9) (PO 10).

Local à risque courant : Il est prévu une cellule point chaud dans le projet ALDI Marché, isolée.
Le local point chaud (boulangerie de puissance inférieure à 20 kW) sera isolé par des parois CF 2h et une porte CF 1h.

Locaux à risque particuliers : les réserves (risques importants) Paroi CF 2H et porte CF 1H.

Et les locaux techniques : CF 2H (porte CF 1heure).

Le degré CF 2H des parois est assuré par un parpaing toute hauteur (murs montés jusque sous bacs).

La réserve sera divisée en deux parties afin de respecter les dispositions de l'article M48 au sujet de la presse à carton : dans la partie comprenant la presse à carton, le volume sera inférieur à 1000m³. Les deux réserves seront séparées par une paroi CF2H et porte coulissante CF1H avec détecteur autonome déclencheur.

La dalle béton du local technique situé au-dessus du bureau sera stable au feu 1/2, comme la structure.

Les locaux sociaux sont séparés des réserves par des murs toute hauteur CF 2H (avec porte CF 1H).

Les poubelles sont séparées du quai.

L'ensemble des portes coulissantes CF seront asservies à un DAD

Le local technique sera CF conformément à l'article CO28.

Les portes coulissantes CF entre les réserves et la surface de vente sont dotées d'un Détecteur Autonome Déclencheur et sont conformes à l'article 49.

Le degré CF 2H des parois est assuré par un parpaing toute hauteur.

- **Conduits et gaines** (CO 30 à CO 33) (PE 12)

Sans objet, le bâtiment est en rez-de-chaussée

- **Dégagements** (CO 34 à CO 56) (PE 8 - PE 11 - PE 30 et 34) (PO 2, 4 et 9) (PU 3 et 4).

...

- Par deux dégagements jusqu'à 500 personnes, augmentés d'un dégagement par 500 personnes ou fraction de 500 personnes au-dessus des 500 premières. (Arrêté du 22 décembre 1981.) « La largeur des dégagements doit être calculée à raison d'une unité de passage pour 100 personnes ou fraction de 100 personnes ; au-dessous de 501 personnes, le nombre d'unités de passage est majoré d'une unité. »

Calcul des dégagements par niveau	Eff. par niveau Public /perso	Dégagements réglementaires		Dégagements prévus	
		Nombre de sorties	Nombre d'unités de passage	Nombre de sorties	Nombre d'unités de passage
RDC ALDI	322	3	7	4	8

Distance à parcourir : inférieure à 50m et distance entre deux dégagements supérieurs à 5m

Largeur des dégagements :

1 Entrée-Sortie : 1,80 m (porte automatique conforme CO48) : 3UP

dotée d'un déclencheur manuel à fonction d'interrupteur placé à proximité (ouverture de secours par énergie intrinsèque en cas de panne de courant)

3 Sorties de Secours :

- 2 portes de 1,40 m de passage minimum : 2UP (accessible depuis l'espace de vente) avec poignée anti-panique, crémone à levier
- 1 sorties de secours de 1UP dans les réserves non accessibles au public

La partie accessible au public est un espace de libre-service avec au minimum 0,60m -1,20m handicapé de largeur aux caisses, La distribution est classique entre rayonnages (2m de large minimum dans les allées, avec des passages de 1,40 m entre allées).

III - Aménagements intérieurs (AM 1 à AM 19) (PE 13)

	Dans les locaux et les dégagements (*)	Dans les escaliers encoisonnés (*)
Les revêtements muraux seront :	☐ M0, ☐ M1, ☒ M2	Néant
Revêtements sol	☐ M0, ☐ M1, ☐ M2, ☐ M3, ☒ M4	Néant
Revêtements plafond	☐ M0, ☒ M1	Néant
Tenture rideaux, voilage	sans objet	
Mobilier de présentation (Mural et Gondaole)	☒ M0, ☐ M1, ☐ M2, ☐ M3, M4	
Autres : bandeaux, caissons, panneaux décoration, panneaux chambres froides	☐ M0, ☒ M1	

(*) ou classement équivalent en euroclasses.

IV - Désenfumage (DF 1 à DF 10) (PE 14, 30) (PO2, 9).

Local vente : désenfumage de type naturel d'une superficie de 1/200 ème de la surface de vente conformément au calcul de désenfumage (surface de vente de 954m² soit une surface minimum de 4.77m² de désenfumage). Les lanterneaux mis en œuvre auront une dimension de 1.40x1.40m chacun. Ils seront répartis sur la toiture à commande CO2 à poser près d'une porte de secours (un seul canton dans l'air de vente (surface inférieure à 2000m²).

Le calcul du nombre de lanterneau nécessaire est vérifié lors de la mise en œuvre par l'entreprise de couverture et le bureau de contrôle ensuite. Les besoins en surface utile seront bien respectés afin de répondre à la norme.

Le désenfumage sera conforme à article DF1 à DF10 et IT 46.

V - Chauffage, ventilation, réfrigération, conditionnement d'air, production de vapeur et d'eau chaude sanitaire (CH 1 à CH 58) (PE 20 à 23)

Le chauffage sera assuré par une pompe à chaleur électrique et des radiateurs acier pour le bureau, le dégagement et la salle de repos.

Dispositif de sécurité : vannes de coupure, extérieure et intérieure

Pour la cellule point chaud, le conduit d'extraction sera réalisé en tôle acier

Mise en place d'un CCF au droit des parois

Ventilateur placé dans le local point chaud

Production d'eau chaude sanitaire par ballon d'eau électrique.

VII - Installations électriques (EL 1 à EL 23) (PE 24).

Puissance installée : non précisé- Normes C 15-100 et code du travail

Puissance utilisée : 220v

Dispositif de sécurité : arrêt d'urgence général électrique/personnel

VIII- Eclairage (EC 1 à EC 12) (PE 24, 36).

Il sera prévu un éclairage de sécurité permanent permettant d'assurer :

- ø Le repérage des obstacles
- ø Le balisage des issues et circulations
- ø L'éclairage d'ambiance

Les installations électriques seront conformes aux normes C 14.100 et C 15.100.

Ambiance et anti panique : oui.

Balisage : oui

L'éclairage de sécurité se fait par la mise en œuvre de blocs autonomes.

IX - Ascenseurs, escaliers mécaniques, trottoirs roulants (AS 1 à AS 11) (PE 25)

Néant

X - Appareils de cuisson destinés à la restauration (GC 1 à GC 20) (PE 15 à 19)

Il sera installé dans le local point chaud un four à pain électrique de puissance inférieure à 20kW.

L'appareil sera immobilisé.

L'appareil bénéficiera du marquage CE.

XI - Moyens de secours (MS 1 à MS 74) (PE 26 - 27 - PE 32 - 33 - 35) (PO 3 - 6 - 7 - 11 - 12) (PU 6)

- Moyens d'extinction (MS 4 à MS 40)

Absence de bouches et poteaux d'incendie, points d'eau sur les voies publiques.

Robinets d'incendie armés, colonnes sèches, colonnes en charge :

ALDI Marché : 3 RIA dans l'espace vente (DN 25), 4 dans la réserve (DN 25/33), sanitaires et point d'eau dans les locaux sociaux et sanitaires.

Installations d'extinction automatique à eau (de type sprinkler ou par brouillard d'eau) : Néant

Installations d'extinction automatique (ou à commande manuelle) : gaz, poudre, etc.:

Extincteur à eau pulvérisée de 6/9 litres (1 pour 250 m2- distance entre deux extincteurs : inf à 15 m)

Extincteur du type CO2, poudre ou eau suivant risques.

- Dispositions visant à faciliter l'action des sapeurs-pompiers (MS 41 à MS 44)

L'entreprise devra prévoir, les arrêts d'urgence réglementaires permettant de couper sélectivement toute l'énergie dans le bâtiment.

L'emplacement de l'arrêt d'urgence électrique est conditionné par l'article EL 11 du règlement de sécurité.

Il sera prévu par ensemble :

- 1 bris de glace énergie normale avec signalisation "sous tension" et "hors tension" provoquant le déclenchement du disjoncteur général BT.
- 1 bris de glace "ventilation" avec signalisation "sous tension" et "hors tension" provoquant le déclenchement des protections des différentes alimentations de ventilateurs.

L'entreprise plantera cet ensemble à l'entrée du bureau ou à tout autre endroit, à la demande de l'organisme de contrôle ou de la commission de sécurité.

- Système de sécurité incendie : (MS 53 à MS 60)

M30. établissement de 3ème catégorie équipé d'un système de sécurité incendie de catégorie D.
M32, § 1 Alarme de type 3

- Système d'alerte (MS 70) M33, (Arrêté du 2 février 1993)

« La liaison avec les sapeurs-pompiers prévue à l'article (Arrêté du 24 septembre 2009) " MS 70 " » est réalisée par téléphone urbain.

- Système Plans et consignes de sécurité

Le plan d'évacuation sera mis à jour et affiché près de l'accès principal.
Des consignes précises sur la conduite à tenir en cas d'incendie seront affichées (alarme, appel des sapeurs-pompiers, évacuation).

XII – DEMANDE(S) DE DEROGATION (ADAPTATION DES REGLES DE SECURITE (R123-13 et GN 4) :

Nombre : Néant

Je soussigné, SAS Immaldi, représentée par Raffaele FRAU, Maître d'ouvrage, m'engage à respecter les dispositions édictées dans la présente notice et m'engage à respecter les règles générales de construction, prise en application du chapitre 1er du titre 1er et du livre 1er du Code de la Construction et de l'habitation.

Signatures :

Fait à LILLE, le 30/01/2026

Le Maître d'ouvrage

Cachet et signature

Le Maître d'œuvre

Cachet et signature

